



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 59318

Texte de la question

M Henri Bayard se permet de faire remarquer à M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique qu'il n'estime pas normal que, parvenu fin juin, les dates précises des élections sénatoriales dans les départements concernés et de désignation par les conseils municipaux des délégués ne soient pas encore connues. Il lui demande donc à la fois pour les conseillers municipaux et pour les candidats de bien vouloir fixer ces dates dans les meilleurs délais pour de simples raisons de convenances et de plannings.

Texte de la réponse

Reponse. - Le conseil des ministres du 15 juillet 1992 a fixé au dimanche 27 septembre la date du renouvellement des sénateurs de la série B, les conseils municipaux devant eux-mêmes se réunir le 6 septembre pour la désignation de leurs délégués. Il y a trois ans, la date du renouvellement de la série A avait été arrêtée par le conseil des ministres du 5 juillet, pour une élection qui devait se dérouler le 24 septembre 1989. Le délai entre l'annonce de l'élection et la date de celle-ci n'est ainsi cette année que très légèrement raccourci, ce qui s'explique par la nécessité de déterminer auparavant la date du référendum sur le projet de loi autorisant la ratification du traité sur l'Union européenne, laquelle a été décidée au cours du conseil des ministres du 1er juillet.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59318

Rubrique : Elections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2870